[**Développement de briques technologiques et démonstrateurs (DEMIBaC)**](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-realisations)

- **Porteur**: ADEME  **- Contact :** demibac@ademe.fr

- **Ouverture** : jusqu’au 16 octobre 2023

[Cahier des charges](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20AAP%20DEMIBaC.pdf)

**Thématiques** :

Projets d’innovation accélérant la mise sur le marché de technologies de décarbonation industrielle. Efficacité énergétique, substitution de combustibles fossiles, décarbonation de procédés, captation ou valorisation de CO2, etc.

- Volet 1 : Briques technologiques et démonstrateurs : développer une offre de décarbonation.

- Volet 2 : Association avec la demande : premières réalisations industrielles.

**Modalités de soutien** : subventions ou avances remboursables sur les deux volets, couvrant jusqu’à 80% des dépenses.

**Informations complémentaires :**

- Pas de condition de taille d’entreprise, possibilité de candidater seul ou en consortium.

- Assiette de dépenses minimale : 1,5 millions d’euros par volet.

[**Favoriser le développement de Zones Industrielles Bas Carbone**](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/favoriser-developpement-zones-industrielles-bas-carbone-zibac)

- **Porteur**: ADEME  **- Contact :** ZIBAC@ademe.fr

- **Ouverture** : jusqu’au 15 mai 2023

[Cahier des charges](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/Favoriser%20le%20d%C3%A9veloppement%20de%20Zones%20Industrielles%20Bas%20Carbone%20-%20Cahier%20des%20charges%20-%20Septembre%202022.pdf)

**Thématiques** :

Dans le cadre de la stratégie d’accélération de la décarbonation, il s’agit de mettre en place des investissements, expérimentations, synergies et innovations destinés à accélérer la décarbonation des Zones Industrielles (conformément aux objectifs de la SNBC, -81% d’émissions de GES pour l’industrie entre 2015 et 2050). On attend des solutions de décarbonation des procédés, du mix énergétique, et des échanges. Le projets doit aussi comporter un onglet d’entrainement, pour qu’il soit réplicable au niveau national.

**Modalités de soutien** : subventions, jusqu’à 70% des dépenses éligibles pour les PME engagées, voire 100% des dépenses pour des activités non économiques (recherche).

**Informations complémentaires :**

- Le projet doit être porté par un Groupement d’Intérêt Economique réunissant industriels, collectivités, autorités portuaires, etc ; ou bien par un consortium d’acteurs représentant la zone industrielle.

- Assiette de dépenses minimale : 500 000€ pour la phase de maturation.